

CONCOURS PHOTO NATURE DU 4^{ème} FESTIVAL « LORRAINE PHOTONATURE »

Règlement

Article 1

Ce concours est organisé dans le cadre du 4^{ème} **Festival « Lorraine PhotoNature »** qui se déroulera à Saint-Avold, du 30 au 31 mars 2019, dans les locaux de l'IUT de Moselle-Est (Université de Lorraine).

Article 2

Le concours est gratuit et s'adresse à tous photographes amateurs ou professionnels de tous âges et de toutes nationalités. Il a pour but de récompenser les meilleures images de nature qui seront proposées, mais aussi d'encourager le travail de tous les photographes et notamment les plus jeunes.

En participant à ce concours, le photographe témoigne d'une démarche respectueuse des milieux naturels, de la faune et de la flore. Ainsi les images d'espèces végétales cultivées et d'animaux domestiques ou en captivité ne seront pas acceptées. D'autre part les images ayant occasionné un dérangement manifeste ou une nuisance vis-à-vis d'une espèce seront définitivement écartées.

Article 3

Liste des catégories :

1. Oiseaux sauvages
2. Mammifères sauvages
3. Autres animaux sauvages (insectes, poissons, reptiles...)
4. Flore sauvage
5. Paysages naturels
6. Concours étudiant (carte d'étudiant 2016/2017) et jeune (né après le 1^{er} janvier 1999)

Chaque photographe pourra présenter (au maximum) un total de 6 photos réparties dans une ou plusieurs catégorie(s). En outre un grand prix du jury (non cumulable avec les autres prix) sera également attribué.

Article 4

Les images soumises devront être conformes aux photos originales sans modification visant à dénaturer la prise de vue originale. Le recadrage est autorisé dans la limite de 20%. La retouche doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (niveaux, balance des blancs...). L'accentuation et l'augmentation de la saturation doivent rester modérées. L'auteur d'une image sélectionnée s'engage à fournir le fichier photo original (RAW, NEF, JPEG original...) sur simple demande des organisateurs.

Les images devront être envoyées au format JPEG (1920 pixels pour le côté le plus long) en 300 dpi. Chaque image présentée devra être renommée de la façon suivante :

numérote catégorie_titre_NomPrénom del'auteur_numérote del'image

par exemple : **2_renard_Robert Didier_5**.

Les images devront être envoyées obligatoirement par voie électronique à : didier.robert@univ-lorraine.fr avant le **10 février 2019 minuit**.

Article 5

En participant à ce concours, l'auteur de la photo sélectionnée autorise le Festival « Lorraine PhotoNature » à utiliser son œuvre dans le **cadre strict de la promotion** du concours photo et/ou du festival sur le web, dans la presse et dans les publications réalisées par le festival (flyer, affiche, portfolio...). Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

Article 6

6 prix seront remis, un par catégories ainsi que le grand prix du jury ; ils ne sont pas cumulables.

Le jury sera composé de photographes naturalistes et de membres de l'université de.

Les prix seront dévoilés le samedi 30 mars 2019 lors de la soirée de projection des films, sur le lieu du Festival dans l'amphithéâtre de l'IUT à Saint-Avold.